

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00290**

**PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'ACTIONS PREVENTION SPECIALISEE ET ANIMATIONS DE PROXIMITE ETE 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 02-042-24420770-20210705-02021002900

DATE D'APPICHAGE : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

### **PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'ACTIONS PREVENTION SPECIALISEE ET ANIMATIONS DE PROXIMITE ETE 2021**

La crise sanitaire s'est traduite par des difficultés socio-économiques et des restrictions de mobilité qui risquent d'avoir des impacts sur la présence des enfants et des jeunes adultes dans les quartiers de la politique de la ville pendant la période estivale.

L'Etat et les collectivités locales travaillent à la mise en place d'actions pour renouveler en 2021 les dispositifs « vacances apprenantes » qui vont permettre de proposer des activités de loisirs aux jeunes et prévenir la délinquance. En complément de cette offre, il est proposé que Saint-Etienne Métropole renouvelle également, dans le cadre de ses compétences, la mise en place d'un plan d'actions exceptionnel durant la période des vacances scolaires de l'été 2021.

#### **1. Une intervention renforcée de la prévention spécialisée**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, Saint-Etienne Métropole est en charge de la mise en œuvre de la prévention spécialisée à l'échelle de son territoire. Les objectifs généraux de la prévention spécialisée peuvent se définir comme suit :

- établir ou renouer une relation avec les jeunes en voie de décrochage scolaire, de déscolarisation, de marginalisation ou d'exclusion ;
- contribuer à l'éducation et à la socialisation des jeunes en difficulté ;
- participer à la prévention de la délinquance ;
- favoriser l'accès des jeunes aux équipements et dispositifs existants.

Quatre associations réalisent les missions de prévention spécialisée : l'ACARS, l'ANEF, la SAUVEGARDE 42, l'AGASEF. Ces structures interviennent actuellement dans le cadre d'une convention annuelle selon une répartition géographique définie sur 12 communes de la métropole : Andrézieux-Bouthéon, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Unieux, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Etienne.

L'objectif est de répondre aux enjeux de la période d'été avec la préoccupation d'une présence sociale auprès des jeunes pour éviter le désœuvrement et la marginalisation. Ce dispositif comprendra sur la période estivale 2021, une présence renforcée dans les quartiers notamment en soirée pour favoriser la reprise des liens avec certains jeunes et la mise en place d'activités à la journée et de chantiers éducatifs.

Les 4 associations de prévention spécialisée ont présenté des actions pour un montant prévisionnel total de 100 000 €. Ce montant correspond aux surcoûts des renforts qui seront affectés à la période définie. Il est réparti comme suit :

- AGASEF : 22 500 €,
- SAUVEGARDE 42 : 35 500 €,
- ACARS : 12 000 €,
- ANEF LOIRE SUD : 30 000 €.

## **2. Des animations de proximité dans le cadre du contrat de ville**

Le Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole se fixe notamment comme objectif de renforcer le développement social des territoires les plus fragiles et d'accompagner l'autonomie de ses habitants. Il s'agit à la fois de garantir la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble, et de permettre l'épanouissement individuel et collectif des habitants. Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole propose pour l'été 2021 un plan d'actions portant sur l'animation de proximité qui sera mis en place en partenariat avec les communes concernées. Ce plan d'actions viendra compléter les actions prévues dans le cadre de la contractualisation « plan pauvreté 2020-2021 ». Le montant prévisionnel des dépenses liées à cette action est de 20 000 €.

Pour pouvoir financer l'ensemble de ces actions rendues nécessaires par la crise sanitaire, une seconde convention « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » est en cours de finalisation sur la base d'un financement paritaire entre Saint-Etienne Métropole et l'Etat pour la période 2021-2022, la contribution de la métropole pouvant, en partie, se traduire sous forme de valorisation de moyens existants. Les projets présentés au titre du renforcement de la prévention spécialisée et des animations de proximité durant la période d'été 2021 pourraient être soutenus dans ce cadre.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le principe d'un Plan d'actions exceptionnel au titre de la prévention spécialisée et du contrat de ville sur la période des vacances scolaires de l'été 2021 ;**
- **approuve le financement prévisionnel de Saint-Etienne Métropole à ces projets pour un montant global de dépenses de 120 000 € dont 100 000 € au titre de la prévention spécialisée et 20 000 au titre des animations de proximité ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement « politique de la ville » de l'exercice 2021, destinations VILLE et PREV ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le chapitre 74718 du budget « politique de la ville » de l'exercice 2021, destination PREV.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**